

# **MAISON POUR TOUS VILLE D'AVRAY**

Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

**CALISSEO**

SIEGE SOCIAL : 20, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY SUR SEINE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 10 000 EUROS - RCS NANTERRE 503 418 428

**MAISON POUR TOUS  
VILLE D'AVRAY**

*Comptes annuels*

*Exercice clos le*

*31 août 2023*

## **MAISON POUR TOUS VILLE D'AVRAY**

Siège Social : Place Charles de Gaulle - 92410 Ville d'Avray  
Association

N° Siret : 30239491100010

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2023

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON POUR TOUS VILLE D'AVRAY relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous nous sommes assurés du correct rattachement sur l'exercice des produits et des informations fournies sur le sujet à la page 9 de l'annexe des comptes annuels.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

**MAISON POUR TOUS  
VILLE D'AVRAY**

*Comptes annuels*

*Exercice clos le*

*31 août 2023*

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**MAISON POUR TOUS  
VILLE D'AVRAY**

*Comptes annuels*

*Exercice clos le*

*31 août 2023*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait, à Neuilly sur Seine, le 19 janvier 2024,*

Le commissaire aux comptes

**CALISSEO**

---



**ISABELLE ARRIBE**

---

## Bilan association

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 940	5 434	506	1 226	- 720
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2 012		2 012		2 012
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 010	34 061	5 949	5 460	489
Autres immobilisations corporelles	163 648	157 889	5 759	8 212	- 2 453
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>211 626</b>	<b>197 384</b>	<b>14 241</b>	<b>14 912</b>	<b>- 671</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	171		171	255	- 84
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	534		534		534
. Personnel					
. Organismes sociaux	15 347		15 347		15 347
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	72 000		72 000	26 411	45 589
Valeurs mobilières de placement	62 866		62 866	111 639	- 48 773
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	375 309		375 309	321 112	54 197
Charges constatées d'avance	9 271		9 271	6 599	2 672
<b>TOTAL (II)</b>	<b>535 498</b>		<b>535 498</b>	<b>466 016</b>	<b>69 482</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>747 123</b>	<b>197 384</b>	<b>549 739</b>	<b>480 928</b>	<b>68 811</b>

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	188 111	242 415	- 54 304
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-5 026	-54 303	49 277
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (comodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>183 086</b>	<b>188 111</b>	<b>- 5 025</b>
Provisions pour risques et charges	82 750	79 745	3 005
<b>TOTAL (II)</b>	<b>82 750</b>	<b>79 745</b>	<b>3 005</b>
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	186 777	165 738	21 039
Fournisseurs et comptes rattachés	6 349	6 228	121
Autres	40 778	40 606	172
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	50 000	500	49 500
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>283 903</b>	<b>213 072</b>	<b>70 831</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>549 739</b>	<b>480 928</b>	<b>68 811</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	446 613		446 613	383 964	62 649	16,32
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>446 613</b>		<b>446 613</b>	<b>383 964</b>	<b>62 649</b>	<b>16,32</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			154 500	150 265	4 235	2,82
Cotisations			26 900	22 330	4 570	20,47
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits						
Reprise de provisions				11 147	- 11 147	-100
Transfert de charges			0	2 755	- 2 755	-100
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>181 400</b>	<b>186 497</b>	<b>- 5 097</b>	<b>-2,73</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>628 013</b>	<b>570 461</b>	<b>57 552</b>	<b>10,09</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 666	2 329	337	14,47
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 666</b>	<b>2 329</b>	<b>337</b>	<b>14,47</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			27 649	843	26 806	N/S
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>27 649</b>	<b>843</b>	<b>26 806</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>658 328</b>	<b>573 633</b>	<b>84 695</b>	<b>14,76</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-5 026</b>	<b>-54 303</b>	<b>49 277</b>	<b>90,74</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>663 353</b>	<b>627 936</b>	<b>35 417</b>	<b>5,64</b>

	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	26 266	20 433	5 833	28,55
Services extérieurs	20 387	22 023	- 1 636	-7,43
Autres services extérieurs	182 313	181 330	983	0,54
Impôts, taxes et versements assimilés	12 853	5 075	7 778	153,26
Salaires et traitements	317 376	296 188	21 188	7,15
Charges sociales	93 379	94 712	- 1 333	-1,41
Autres charges de personnels	1 605	3 467	- 1 862	-53,71
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	5 241	3 972	1 269	31,95
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	3 005		3 005	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	668		668	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>663 092</b>	<b>627 201</b>	<b>35 891</b>	<b>5,72</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	1	465	- 464	-99,78
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>1</b>	<b>465</b>	<b>- 464</b>	<b>-99,78</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	260	270	- 10	-3,70
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>663 353</b>	<b>627 936</b>	<b>35 417</b>	<b>5,64</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>663 353</b>	<b>627 936</b>	<b>35 417</b>	<b>5,64</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat	42 295	38 684	3 611	9,33
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>	<b>42 295</b>	<b>38 684</b>	<b>3 611</b>	<b>9,33</b>
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole	42 295	38 684	3 611	9,33
<b>Total</b>	<b>42 295</b>	<b>38 684</b>	<b>3 611</b>	<b>9,33</b>

## **Annexes Associations 2023**

## PREAMBULE

En application de l'article 431-2 du règlement ANC n° 2018-06 applicable aux associations, fondations, il est rappelé

- une description de l'objet social de l'entité ;

L'objet social de l'association conformément aux statuts est le suivant :

Cette Association a pour vocation de favoriser le développement culturel, intellectuel, artistique et physique, l'autonomie et l'épanouissement de ses membres par la pratique d'ateliers spécialisés et de stages et l'organisation de manifestations culturelles (festivals, théâtre, concerts...), artistiques (expositions, ...) et de loisirs.

Ainsi, elle contribue à la cohésion sociale en étant à l'écoute des besoins et attentes de la population tout en permettant à ses membres d'être acteurs de la vie sociale et culturelle de la ville.

La MPTVA adhère sans réserve aux valeurs de l'éducation populaire : coopération, co-élaboration, solidarité, laïcité, et ouverture culturelle, en participant à un projet social visant à l'émancipation de l'individu, en promouvant la citoyenneté pour permettre à chacun d'être acteur responsable au sein de la société et en valorisant les initiatives individuelles.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La MPTVA constitue un élément important de la dimension sociale et culturelle de la Ville. Elle a pour principales missions :

contribuer à offrir à tous, sans discrimination, l'accès à l'éducation et à la culture

- favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chacun
  - développer le transfert de savoirs et d'expérience entre les générations promouvoir les actions en direction des jeunes et avec eux
- participer au développement culturel de Ville d'Avray et des communes voisines, en partenariat avec la Municipalité et tout autre partenaire public.

La programmation socioculturelle s'articule autour de trois grandes thématiques : la solidarité, le soutien à la jeune création et le développement durable.

De nombreux événements rythment l'année :

- des expositions ponctuées de différents temps d'animations et de médiations,
- l'accueil et l'accompagnement de résidences d'artistes pour la création de spectacles,
- des manifestations thématiques.

- Description des moyens mis en œuvre

La MPTVA propose au public des activités dans les domaines culturel, artistique, social, sportif, économique et de loisir, dans le cadre d'installations et de manifestations diverses avec le concours d'animateurs salariés ou bénévoles et de prestataires mais aussi avec le concours d'un personnel administratif permanent et d'administrateurs bénévoles.

Les moyens mis à disposition de la Maison pour Tous par la Commune sont les suivants :

- Locaux mis à disposition de façon permanente :

" Environ 570 m2 au Colombier

" Environ 34 m2 au pavillon Malglaive

- Prêt de salles

" Salle gymnase R3

" Salle de spectacles

" Salle polyvalente

" Cafétéria/coin du feu

" Foyer associations

- pour une valeur estimée de 245 988 E.

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 549 738,85 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 5 025,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d 'administration.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF

L'association a comptabilisé les règlements des adhérents des mois de juin, juillet et aout 2023 et concernant la saison 2023-2024 en avances et acomptes ; ils s'élèvent à 186 126.35 E..

Sur l'exercice précédent, ils représentaient 145 464.51 E.

L'arrêt partiel des cours lié à l'épidémie COVID sur une partie de l'exercice 2020.2021 a engendré un remboursement effectif des activités en 2022 à hauteur de 95 405 E. Au 31 aout 2022, il restait en complément 19.818€ de remboursements non encore réclamés .Sur l'exercice 2022.2023, une dernière relance a été faite et les sommes finalement non réclamées soit 19.543 € ont été comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice.

### AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les produits sont principalement composés des :

" Subventions : octroyées par les financeurs sur la base d'une année calendaire

" Participations et cotisations des adhérents se rapportant à une saison donnée

Les produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices de façon à ne rattacher que les produits relatifs à l'exercice.

Les subventions municipales et départementales sont octroyées sur des périodes correspondant à des années civiles. Sur cet exercice, les subventions 2023 ont été comptabilisées pour leur totalité au moment de leur attribution, la part des subventions concernant la période de septembre 2023 à décembre 2023 est comptabilisée en produit constatée d'avance à hauteur de 50.000€

Le résultat exceptionnel correspond essentiellement aux indemnités Covid 2020-2021 non réclamées (19,8 K€), une réduction sur les charges sociales concernant la saison 2021-2022 (6 K€) et le reversement de la trésorerie suite à la liquidation de l'association d'aide aux devoirs des collégiens (1,5 K€), activité existante au sein de la MPT.

L'effectif en équivalent temps plein est de 10 personnes,

Les remboursements prévus d'Uniformation de 2755.20 E au titre de l'exercice précédent ont été intégralement soldés sur cet exercice.

Désormais l' OPCO UNIFORMATION règle directement aux organismes les formations suivies, Ces formations sont suivies extra comptablement et mentionnées en annexe.

Le montant des formations suivies en 2023 s'élèvent à :

594 E formation Excel d'un salarié

1718,40 E (formation Secouriste au travail pour l'équipe permanente sauf les SIAPP déjà formés)

1548 E (formation gestion au quotidien pour une salariée )

204 E (recyclage formation Secouriste au travail, obligatoire pour 1 de nos SIAPPS)

Ces 4 formations d'un montant global de 4064,40 E sont donc directement réglées par notre OPCO aux organismes de formation.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

#### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément au nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

Le règlement n° 99-01 adopté le 16 février 1999 par la Comité de la réglementation comptable « relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations », a force obligatoire pour toutes les associations (et fondations) soumises, par des dispositions législatives ou réglementaires, à l'obligation d'établir des comptes annuels (arr. 8 avril 1999, JO 4 mai).

Le plan comptable des associations est une adaptation du plan comptable général tel qu'il résulte en dernier lieu du Règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 modifié du Comité de la réglementation comptable aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

#### PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

#### CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

L'engagement comptabilisé au 31 août 2023 est de 82 750 euros et tient compte des éléments suivants :

- analyse de l'ensemble de la population (professeurs et permanents)
- âge de départ à la retraite de 65 ans
- hypothèses de probabilité que les salariés restent au sein de l'association jusqu'à l'âge de la retraite donc taux variable selon l'âge de chaque salarié

Contributions volontaires :

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les valorisations des bénévoles sont enregistrés dans le tableau intitulé "évaluation des contributions volontaires par nature " en pied du compte de résultat.

Les heures effectuées par les membres bénévoles sont valorisées sur la base du smic horaire de l'année 2023, soit 16.70 euros chargé. Les temps passés des bénévoles et des membres du bureau ont été intégrés et représentent 2 532 h et une valeur de 42 295 euros

**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 940			5 940
Immobilisations corporelles	201 101	4 570		205 671
Immobilisations financières	15			15
<b>TOTAL</b>	<b>207 056</b>	<b>4 570</b>		<b>211 626</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 714	720		5 434
<b>TOTAL I</b>	<b>4 714</b>	<b>720</b>		<b>5 434</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	27 208	1 643		28 851
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel des activités, de bureau et informatique	160 221	2 878		163 099
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>187 429</b>	<b>4 521</b>		<b>191 950</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>192 144</b>	<b>5 241</b>		<b>197 384</b>

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	171	171	
Autres créances	87 881	87 881	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>9 271</b>	<b>9 271</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>97 323</b>	<b>97 323</b>	

**Etat des produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	72 000
Autres produits à recevoir	15 347
<b>TOTAL</b>	<b>87 347</b>

**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	242 415	-54 303			188 111
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-54 303	54 303	-5 026		-5 026
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>188 111</b>		<b>-5 026</b>		<b>183 086</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>188 111</b>		<b>-5 026</b>		<b>183 086</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	79 745	3 005		82 750
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>79 745</b>	<b>3 005</b>		<b>82 750</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>79 745</b>	<b>3 005</b>		<b>82 750</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		3 005		
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 349	6 349		
Dettes fiscales et sociales	40 778	40 778		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	186 777	186 777		
Produits constatés d'avance	50 000	50 000		
<b>TOTAL</b>	<b>283 903</b>	<b>283 903</b>		



**Annexes Associations 2023 (suite)****AUTRES INFORMATIONS*****Effectif moyen***

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'association</b>
Cadres	3	
Non cadres	7	
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

***Honoraires du commissaire aux comptes***

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 560 E.